

Section Normale Préscolaire

Référentiel d'évaluation des compétences professionnelles



Année académique 2017-2018

HE2B – Defré catégorie pédagogique

Section Normale Préscolaire

Avenue de Fré, 62 – 1180 Bruxelles

Tél. :02/374 00 99 – Fax. : 02/373 71 00 – Courriel : defre@he2b.be

A l'intention

- des étudiants de la section préscolaire
- des maitres de stage
- des directions des écoles de stage
- des enseignants chargés de la supervision des stages

Sommaire

Sommaire	4
1. Enseignants responsables	5
2. Outils	5
2.1. Décret « Missions »	5
2.2. Profil de compétences professionnelles à développer	6
2.3. Axes de formation	7
3. Cadre	9
3.1. Référentiel des compétences de formation	9
3.2. Description des activités	12
3.2.1. Stages	12
3.2.1.1. Organisation des différents stages	12
3.2.1.3. Démarche évaluative dans un contexte de formation	15
3.2.1.4. Accès, prolongation, arrêt des stages	17
3.2.2. Les activités d'intégration professionnelle (AIP/ATP)	17
4. Barèmes des notations	18
4.1. Barème des notations utilisé pour l'évaluation finale des AIP du bloc 1	18
4.2. Barème des notations utilisé pour l'évaluation finale des ATP du bloc 2	18
4.3. Barème des notations utilisé pour l'évaluation finale des stages du bloc 2	18
5. Pistes bibliographiques	19

1. Enseignants responsables

- Référentes de la section :
 - Laetitia Cherdon : lcherdon@he2b.be
 - Isabelle Lardinois : ilardinois@he2b.be
- Enseignants responsables de la coordination des stages :
 - Julie Arnould : jarnould@he2b.be
 - Anne-Françoise Heurion : aheurion@he2b.be
- Psychopédagogues chargés de la supervision des stages :
 - Christine Caffieaux : ccaffieaux@he2b.be
 - Christophe Chanoine : cchanoine@he2b.be
 - Pascal Decraye : pdecraye@he2b.be
 - Nathalie Genard : ngenard@he2b.be
 - Anne-Françoise Heurion : aheurion@he2b.be
 - Laura Lisotti : llisotti@he2b.be
 - Mélanie Moreas : mmoreas@he2b.be
 - Quentin Padovano : qpadovano@he2b.be
 - Nathalie Thibaut : nthibaut@he2b.be

2. Outils

2.1. Décret « Missions »

La section normale préscolaire forme des institutrices et instituteurs préscolaires destinés à l'enseignement maternel. Celui-ci, conformément au décret « Missions¹ » vise particulièrement à :

- 1. développer la prise de conscience par l'enfant de ses potentialités propres et favoriser, à travers des activités créatrices, l'expression de soi
- 2. développer la socialisation
- 3. développer des apprentissages cognitifs, sociaux, affectifs et psychomoteurs
- 4. déceler les difficultés et les handicaps des enfants et leur apporter les remédiations nécessaires.

¹ Décret du 24 juillet 1997 (MB 23/09/97) article 12.

2.2. Profil de compétences professionnelles à développer

Les enseignants sont amenés à répondre aux multiples exigences du métier en maîtrisant une série de compétences professionnelles. Celles-ci ont été définies par le Conseil de la Communauté française et sont au nombre de treize² :

- 1) Mobiliser des connaissances en sciences humaines pour une juste interprétation des situations vécues en classe et autour de la classe ainsi que pour une meilleure adaptation aux publics scolaires.
- 2) Entretenir des relations de partenariat efficace avec l'institution, les collègues et les parents d'élèves.
- 3) Être informé sur son rôle au sein de l'institution scolaire et exercer la profession d'enseignant telle qu'elle est définie dans les textes légaux de référence.
- 4) Maîtriser les savoirs disciplinaires et interdisciplinaires qui justifient l'action pédagogique.
- 5) Maîtriser la didactique disciplinaire qui guide l'action pédagogique.
- 6) Faire preuve d'une culture générale importante afin d'éveiller les élèves au monde culturel.
- 7) Développer les compétences relationnelles liées aux exigences de la profession.
- 8) Mesurer les enjeux éthiques liés à sa pratique quotidienne.
- 9) Travailler en équipe au sein de l'école.
- 10) Concevoir des dispositifs d'enseignement, les tester, les évaluer, les réguler.
- 11) Entretenir un rapport critique et autonome avec le savoir scientifique passé et à venir.
- 12) Planifier, gérer et évaluer des situations d'apprentissage.
- 13) Porter un regard réflexif sur sa pratique et organiser sa formation continuée.

Ces treize compétences sont développées à travers la formation initiale et s'articulent autour de sept **axes distincts et complémentaires du programme de formation.**

² Décret du 12 décembre 2000 MB 19/01/2001 Article 3

2.3. Axes de formation

Ces 7 axes définissent l'ensemble des compétences que l'étudiant devra atteindre au terme de ses années de formation. En effet, il devra *mettre en œuvre, de manière intégrée, l'ensemble des compétences au service d'une pratique professionnelle réfléchie et réflexive*³.

Axe n°1 : Respecter un cadre déontologique et adopter une démarche éthique dans une perspective démocratique et de responsabilité

- Mesurer les enjeux éthiques liés à la pratique professionnelle
- Mettre en œuvre les textes légaux et documents de référence
- S'inscrire dans le cadre déontologique de la profession
- Mettre en place des pratiques démocratiques de citoyenneté
- Collaborer à la réalisation d'actions de partenariat engagées entre l'établissement et son environnement économique, social et culturel

Axe n°2 : Entretenir un rapport critique et autonome avec le savoir scientifique et oser innover

- Adopter une attitude de recherche et de curiosité intellectuelle
- Participer à des groupes ou des réseaux de recherche pour enrichir sa pratique professionnelle
- (Re)mettre en question ses connaissances et ses pratiques
- Actualiser ses connaissances et ajuster, voire transformer ses pratiques
- Apprécier la qualité des documents pédagogiques (manuels scolaires et livres du professeur associés, ressources documentaires, logiciels d'enseignement...).

Axe n°3 : Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur enseignement

- Entretenir une culture générale importante afin d'éveiller les élèves au monde
- S'approprier les contenus, concepts, notions, démarches et méthodes de chacun des champs disciplinaires et psychopédagogiques
- Mettre en œuvre des dispositifs didactiques dans les différentes disciplines enseignées
- Établir des liens entre les différents savoirs (en ce compris Décrets, socles de compétences, programmes) pour construire une action réfléchie

Axe n°4 : Concevoir, conduire, réguler et évaluer des situations d'apprentissage qui visent le développement de chaque élève dans toutes ses dimensions

- Planifier l'action pédagogique en articulant les compétences, les besoins des élèves et les moyens didactiques
- Choisir des approches didactiques variées, pluridisciplinaires et appropriées au développement des compétences visées dans le programme de formation
- Créer des conditions d'apprentissage pour que chaque élève s'engage dans des tâches et des projets significatifs
- Mobiliser l'ensemble des savoirs méthodologiques, pédagogiques et psychologiques dans la conduite de toute activité d'enseignement-apprentissage
- Repérer les forces et les difficultés de l'élève pour adapter l'enseignement et favoriser la progression des apprentissages
- Concevoir des dispositifs d'évaluation pertinents, variés et adaptés aux différents moments de l'apprentissage

³ Référentiel de compétences de l'enseignant définies par le Conseil supérieur pédagogique, juin 2011.

Axe n°5 : Créer et développer un environnement propre à stimuler les interactions sociales et le partage d'expériences communes, où chacun se sent accepté

- Gérer la classe de manière stimulante, structurante et sécurisante
- Promouvoir le dialogue et la négociation pour instaurer dans la classe un climat de confiance favorable aux apprentissages
- Faire participer les élèves comme groupe et comme individus à l'établissement des normes de fonctionnement de la classe
- Promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves

Axe n°6 : Travailler en équipes, entretenir des relations de partenariat avec les familles, les institutions et, de manière plus large, agir comme acteur social et culturel au sein de la société

- Se montrer conscient des valeurs multiples qui traversent l'école ainsi que des enjeux anthropologiques sociaux et éthiques
- S'impliquer en professionnel capable d'analyser et de dépasser ses réactions spontanées, ses préjugés, ses émotions
- Mettre en œuvre en équipe des projets et des dispositifs pédagogiques

Axe n°7 : Communiquer de manière adéquate dans la langue d'enseignement dans les divers contextes liés à la profession

- Maîtriser la langue orale et écrite, tant du point de vue normatif que discursif
- Utiliser la complémentarité du langage verbal et du non verbal
- Adapter ses interventions orales et/ou écrites aux différentes situations

3. Cadre

3.1. Référentiel des compétences de formation

↑	Initiation à la compétence (compétence en construction)			
C	Compétence-socle à atteindre			
E	Entretien de la compétence (dans des situations plus complexes)			
		1 ^e bloc	2 ^e bloc	
			Palier 2	Palier 3
1 Respecter un cadre déontologique et adopter une démarche éthique dans une perspective démocratique et de responsabilité				
Devoirs professionnels et responsabilités vis-à-vis des institutions (Haute École et lieux de stage)	<ul style="list-style-type: none"> • Communiquer avec les différents intervenants (transmettre les horaires via les canaux exigés, informer les superviseurs des changements d'horaire et des absences, tenir à jour le journal de classe et la farde de préparations selon les consignes données) 	C	E	E
	<ul style="list-style-type: none"> • Respecter les règles institutionnelles (respecter les horaires, la ponctualité, s'adapter aux règles de l'école, participer à toute activité organisée par l'école; remplir les tâches administratives; adopter les règles de savoir-vivre; porter une tenue correcte) 	C	E	E
	<ul style="list-style-type: none"> • Respecter un cadre déontologique et éthique professionnel (faire preuve de neutralité et de conscience professionnelle) 	C	E	E
	<ul style="list-style-type: none"> • Garantir la sécurité en toutes circonstances 	C	E	E
2 Entretenir un rapport critique et autonome avec le savoir scientifique et oser innover				
Attitude de recherche	<ul style="list-style-type: none"> • Faire preuve de curiosité intellectuelle (recherche par rapport à des questions laissées sans réponse, démarche de retour aux sources, ouverture à la culture et à l'actualité) 	↑	↑	C
	<ul style="list-style-type: none"> • Rechercher des documents et des références adaptés et de qualité 	↑	C	E
	<ul style="list-style-type: none"> • Rechercher et préparer des outils et du matériel didactique adaptés, variés et de qualité (tester le matériel, la recette, la technique...) 	↑	C	E
	<ul style="list-style-type: none"> • Faire preuve d'innovation (actualiser ses connaissances et ajuster, voire transformer ses pratiques) 	↑	↑	↑
Analyse réflexive	<ul style="list-style-type: none"> • S'autoévaluer et se remettre en question 	C	E	E
	<ul style="list-style-type: none"> • Apprécier la qualité des documents et ressources pédagogiques et se les approprier de manière pertinente 	↑	C	E
	<ul style="list-style-type: none"> • Envisager des alternatives et des pistes de remédiation 	↑	↑	C
3 Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur enseignement				
Maitrise des contenus	<ul style="list-style-type: none"> • Maitriser la matière de manière élargie (s'approprier les contenus et concepts des champs disciplinaires, mobiliser sa culture générale, faire des liens) 	↑	C	E
	<ul style="list-style-type: none"> • Cadrer et délimiter la matière à enseigner (distinguer l'essentiel de l'accessoire, adapter la matière au public cible) 	↑	C	E

Maitrise des contenus (suite)	• Identifier et formuler l'objectif d'apprentissage en lien avec la compétence visée (cf. programme de la Communauté française)	↑	C	E
	• Maitriser la matière dans le cadre de l'activité (terminologie spécifique adaptée à l'âge des enfants)	↑	C	E
	• Prévoir des apprentissages porteurs de sens	↑	C	E
Maitrise de la méthodologie	• Concevoir un planning cohérent et pertinent	↑	C	E
	• Prévoir l'activation et l'exploitation des représentations initiales	↑	↑	C
	• Prévoir des situations mobilisatrices (projet, défi, situation problème...) adaptées aux capacités des enfants	↑	C	E
	• Prévoir une démarche méthodologique adaptée et cohérente (démarche inductive, tâtonnement expérimental, observation, structuration de l'activité...)	↑	C	E
	• Préparer des questions et des consignes claires et appropriées (tâches et organisation)	↑	C	E
	• Prévoir des démarches intégratives (réinvestissement, transfert, recontextualisation des acquis, développement de la métacognition)	↑	↑	C
	• Envisager, si nécessaire, une évaluation formative durant l'apprentissage	↑	↑	C
	• Envisager des pistes de différenciations pédagogiques (activités pensées selon des stratégies, des rythmes, des styles d'apprentissage, des niveaux de connaissances variés et adaptés à chaque enfant)	↑	↑	C

4 Conduire et réguler des situations d'apprentissage qui visent le développement de chaque élève dans toutes ses dimensions

Gestion du groupe classe	• Veiller au rythme des activités	↑	C	E
	• Engager et mener le groupe-classe dans les apprentissages (gérer efficacement le groupe classe, être attentif à chacun, solliciter tous les enfants)	↑	C	E
Gestion de l'activité	• Formuler des questions et des consignes claires et appropriées	↑	C	E
	• Préparer et organiser le matériel et la classe	↑	C	E
	• Donner du sens aux apprentissages	↑	C	E
	• Activer et exploiter les représentations initiales	↑	↑	C
	• Mettre en place des situations mobilisatrices (projet, défi, situation problème...) adaptées aux capacités des enfants	↑	C	E
	• Mettre en place une démarche méthodologique adaptée et cohérente (démarche inductive, tâtonnement expérimental, observation, structuration de l'activité...)	↑	C	E
	• Mettre en place des démarches intégratives (réinvestissement, transfert, recontextualisation des acquis, développement de la métacognition)	↑	↑	C
• Mettre en place, si nécessaire, une évaluation formative durant l'apprentissage	↑	↑	C	

Gestion de l'activité (suite)	• Mettre en place des dispositifs de différenciations pédagogiques (activités pensées selon des stratégies, des rythmes, des styles d'apprentissage, des niveaux de connaissances variés et adaptés à chaque enfant)	↑	↑	C
	• Exploiter les supports et le matériel de manière adéquate	↑	C	E
	• Exploiter d'une manière pertinente les interventions des enfants et donner un statut formatif à l'erreur	↑	↑	C
	• Poursuivre l'objectif d'apprentissage intermédiaire et/ou final	↑	C	E
	• Réguler et ajuster sa pratique sur le vif (sortir si nécessaire de la ligne de la préparation)	↑	C	E

5 Créer et développer un environnement propre à stimuler les interactions sociales et le partage d'expériences communes, où chacun se sent accepté

Comportement relationnel par rapport à l'enfant pris individuellement	• Respecter l'enfant en tant que personne (pas de préjugés, d'étiquetages, accepter l'enfant dans sa singularité)	C	E	E
	• Adopter une attitude encourageante et empathique (« se mettre à la place » de l'enfant, se décentrer, valoriser)	C	E	E
	• Être patient (gérer ses émotions, accepter les difficultés éprouvées par un enfant)	↑	C	E
Comportement relationnel par rapport au groupe-classe	• Être présent (avoir une attitude dynamique, utiliser à bon escient l'espace et la voix)	↑	↑	C
	• Gérer la classe de manière stimulante et structurante (enthousiasme et conviction)	↑	C	E
	• Mettre en place un climat de classe sécurisant (par une attitude posée et stable)	↑	C	C
	• Faire preuve de flexibilité (capacité de s'adapter à des situations particulières, ne pas se montrer rigide)	↑	C	E
	• Installer une relation d'autorité de qualité	↑	C	E

6 Travailler en équipes, entretenir des relations de partenariat avec les familles, les institutions et, de manière plus large, agir comme acteur social et culturel au sein de la société

Comportement relationnel par rapport à l'équipe d'accueil et à l'équipe de supervision	• Être ouvert aux critiques et conseils et en tenir compte	C	E	E
	• Être un partenaire éducatif (gérer des discours qui peuvent être divergents, dialoguer dans le sens de l'écoute de l'autre)	↑	C	E
	• S'intégrer dans des projets éducatifs (concertations, projets d'établissement, projets avec les parents, ...)	↑	↑	↑

7 Communiquer de manière adéquate dans la langue d'enseignement dans les divers contenus liés à la formation

Maîtrise de la communication	• Adopter un registre de langue soigné et adapté aux enfants (cohérence du discours, correction syntaxique et morphologique, adéquation du lexique)	C	E	E
	• Maîtriser la communication non verbale (utilisation appropriée de la gestuelle, du regard, des mimiques, des sourires, pose de la voix)	↑	C	E
Maîtrise de la langue écrite	• Maîtriser les normes de la langue écrite dans tous les documents et supports	C	E	E

3.2. Description des activités

3.2.1. Stages

3.2.1.1. Organisation des différents stages

Chaque année de formation vise l'acquisition de certaines compétences professionnelles « socles » observables par une série d'indicateurs précisés dans le référentiel des compétences de formation (p. 9-11). Ceux-ci renvoient tous à l'axe du « praticien réflexif » dans la mesure où l'évaluation du stagiaire se fait en contexte réel, au sein d'une classe, dans l'exercice de sa future profession. L'appropriation des compétences professionnelles définies dans les différents axes de formation se fait progressivement dans une démarche formative et différenciée.

L'organisation des stages durant le cursus de formation est précisée dans le tableau ci-dessous. Aucun stage ne pourra se dérouler en dehors des périodes définies par la Haute École.

1^{er} bloc	<ul style="list-style-type: none">• Une semaine d'observation active• Une semaine de pratique progressive <p><i>Ces activités d'intégration professionnelle se déroulent de préférence dans la même classe de manière à pouvoir observer l'évolution des enfants.</i></p>
2^e bloc palier 2	<ul style="list-style-type: none">• Cinq semaines de stages pédagogiques réparties sur deux périodes.
2^e bloc palier 3	<ul style="list-style-type: none">• Dix semaines et demie de stages pédagogiques réparties sur deux périodes. <p><i>Le dispositif de recherche du TFE est expérimenté lors de ces stages.</i></p> <p><i>Les étudiants peuvent être amenés à assurer un accompagnement en classe de dépaysement d'une semaine durant la période de leur stage.</i></p>
<p><i>Les différents stages du 2^e bloc permettront aux étudiants de s'exercer de préférence dans <u>tous les niveaux de l'enseignement préscolaire et dans des contextes pédagogiques variés.</u></i></p>	

Pour chacun des stages, l'étudiant bénéficie d'un temps de préparation spécifique (journées de contact et journées de préparation). Durant cette période, les étudiants préparent leur stage et sont supervisés par leurs professeurs-formateurs, en ce compris les maîtres de stage. Les stages du bloc 2 débutent par de la pratique progressive.

Lors des journées de pratique progressive programmées en début de stage, l'étudiant prendra en charge toutes les activités disciplinaires qu'il aura prévues et dont il aura présenté et discuté avec son maître de stage les préparations écrites. Il sera cependant épaulé par son maître de stage dans l'organisation de ses activités et la gestion du groupe classe. Au-delà de l'aide qu'il pourra apporter à l'étudiant dans les activités spécifiques mises en œuvre par ce dernier, le maître de stage mènera toutes les activités ritualisées de la classe afin de permettre au stagiaire de s'en imprégner et de pouvoir les assumer par la suite dans le respect des principes et règles de vie de la classe. Afin d'assurer à l'étudiant un démarrage constructif dans son stage, il est important que le maître de stage puisse prendre le temps, au travers des discussions qu'ils pourront avoir, de l'amener à prendre du recul par rapport à sa pratique et l'aider à envisager des pistes de remédiation et de dépassement.

L'accompagnement et l'évaluation des stages sont assurés par l'équipe pédagogique de la Haute École en collaboration avec les maîtres de stage.

Les étudiants sont tenus de se référer aux documents du Ministère de la Communauté française (Programme des études 2009 [<http://www.restode.cfwb.be/download/programmes/fondamental.htm>] et Socles de compétences [<http://www.enseignement.be/index.php?page=24737>]) et de l'« Outil d'aide à la réalisation de préparation de séquence d'enseignement-apprentissage ».

3.2.1.2. Rôles et responsabilités des intervenants en stage

Rôles et responsabilités du stagiaire

- Se former en participant, avant, pendant et après le stage, aux différentes activités, rencontres, entretiens proposés par le psychopédagogue et les professeurs de discipline.
- Communiquer et collaborer avec le maître de stage, la direction de l'école et les superviseurs de stage pour planifier son stage et, le cas échéant, résoudre les problèmes inhérents au fonctionnement du stage.
- Développer les compétences essentielles à l'exercice de la profession enseignante :
 - planifier et mettre en œuvre des séquences d'enseignement-apprentissage, en tenant compte des programmes officiels, du projet de l'école, de la formation reçue à la HE2B et des enfants de la classe ;
 - remettre des préparations complètes pour toute activité prestée au maître de stage au minimum 48 heures ouvrables avant la prestation des activités. Le non-respect de cette exigence entraîne une mise en observation pouvant conduire à l'échec ;
 - garantir la sécurité des enfants en toutes circonstances ;
 - mener une analyse réflexive et une autoévaluation régulières.
- Être en ordre administratif dans le respect des délais, avant, pendant et après le stage :
 - transmettre à la Haute École et à l'école de stage tous les documents requis ;
 - informer immédiatement le maître de stage, la direction de l'école de stage ainsi que le psychopédagogue responsable et les professeurs superviseurs de toute absence, imprévu et/ou modification du planning ;
 - remettre un justificatif officiel en cas d'absence.
- Être présent à l'école de stage quel que soit le programme de celle-ci (conseil pédagogique, journée de formation, sorties, grèves...) et participer à l'ensemble des tâches qui incombent à l'enseignant (y compris surveillances, concertations...).
- Respecter le code de déontologie et d'éthique professionnelle (adopter un registre de communication adapté au métier d'enseignant et une posture professionnelle respectueuse de tous les intervenants liés au stage).

Rôles et responsabilités du maitre de stage

- Accueillir le stagiaire en l'informant du fonctionnement de l'école et en le présentant à la direction, aux collègues ainsi qu'aux enfants du groupe-classe.
- Accompagner le stagiaire dans toutes les tâches et responsabilités inhérentes au métier d'enseignant : familiarisation avec la dynamique de la classe, analyse du programme, planification et déroulement des activités, autoévaluation, gestion administrative de la classe et participation à la vie de l'école.
- Prendre connaissance des préparations et en l'absence de celles-ci placer l'étudiant en observation et prévenir son psychopédagogue rapidement.
- Assurer au stagiaire la possibilité de mettre en œuvre son dispositif de travail de fin d'études.
- Tenir à jour un carnet de communication en vue d'assurer une évaluation formative et interactive régulière.
- Remettre au stagiaire les évaluations intermédiaires au terme de chaque semaine et le rapport final le dernier jour du stage.
- Collaborer étroitement avec l'institut de formation.
- Communiquer avec le psychopédagogue de l'étudiant en cas de difficultés de fonctionnement organisationnel du stage ou lors de difficultés concernant le suivi de stage.

Rôles et responsabilités des professeurs superviseurs

- Participer aux réunions, rendez-vous et bilans didactiques prévus (avant et après le stage).
- Participer au bon fonctionnement de l'équipe de supervision, communiquer et collaborer avec tous les membres de celle-ci.
- Aider à détecter les difficultés qui surgissent dans le fonctionnement du stagiaire et collaborer avec celui-ci et le maitre de stage afin d'y remédier.
- Rechercher des solutions pour aider le stagiaire à progresser dans son apprentissage du métier.
- Pratiquer une évaluation formative et critériée (en se référant au profil de compétences professionnelles exigées par le décret) afin de permettre à l'étudiant de se fixer des objectifs de progression.
- Respecter les délais de remise des rapports évaluatifs au psychopédagogue responsable.

Rôles et responsabilité de la direction d'école

- Rencontrer l'étudiant avant le stage et le considérer comme un membre de l'équipe-école, tenu aux mêmes obligations que le personnel pédagogique.
- Rechercher des solutions pour aider l'étudiant à progresser, en collaborant avec lui, le maitre de stage et l'institut de formation.
- Accompagner le maitre de stage dans sa tâche de partenaire pour assurer la formation d'un futur enseignant.
- Respecter et faire respecter les politiques de l'institut de formation et de l'école en ce qui concerne l'organisation des stages.
- Communiquer toute situation problématique au psychopédagogue responsable.

3.2.1.3. Démarche évaluative dans un contexte de formation

Pendant le temps de formation à la pratique professionnelle, l'**évaluation** doit répondre à une **fonction formative**. Dans la mesure où la **compétence professionnelle** ne réside pas seulement dans les ressources à mobiliser (connaissances) mais aussi dans la mobilisation même de ces ressources, un stagiaire doit être évalué en situation réelle de pratique professionnelle.

Le formateur s'attachera à donner une rétroaction claire à l'étudiant supervisé, à critérier les compétences observées et diagnostiquer les problèmes, et à ajuster sa démarche pédagogique pour que l'étudiant puisse poursuivre son apprentissage de manière optimale.

L'évaluation formative fournit des moyens concrets à l'étudiant pour évoluer (repérer les points forts et les causes possibles de difficultés, susciter le questionnement métacognitif et suggérer des pistes de remédiation). La priorité est de lui apporter une information qui fasse progresser son apprentissage. Cette évaluation propose d'analyser les erreurs, d'examiner la démarche et la méthode d'apprentissage de l'étudiant.

Concrètement, l'évaluation qu'effectue le formateur permet :

- **de recueillir des informations** concernant les progrès et les difficultés des étudiants dans l'exercice de leur pratique ;
- **d'interpréter ces informations** avec des critères prédéfinis et de diagnostiquer les facteurs qui sont à l'origine des difficultés observées chez l'étudiant ;

Dans l'évaluation formative associée aux stages, ces trois moments évaluatifs peuvent être différenciés et associés à certaines pratiques évaluatives spécifiques :

1. L'observation sur le terrain avec rétroaction. Cette rétroaction se fait sans que n'y soit associée une note ou une appréciation. Il s'agit d'**accompagner l'étudiant stagiaire** en l'aidant à clarifier ses problèmes mais aussi ses compétences pour qu'il puisse réajuster sa pratique durant la suite de son stage, améliorer certains points mieux définis et à en assurer d'autres. Cette rétroaction est fondamentale car elle constitue le cœur de l'évaluation formative (pistes de remédiation, accompagnement réflexif, mise en confiance, ...). Les visites doivent aider le stagiaire à progresser. Elles donnent lieu à une *trace écrite* remise au stagiaire.

2. Le bilan critérié. Un *rapport critérié* reprenant les compétences satisfaites et non satisfaites est également communiqué à l'étudiant de manière à ce qu'il puisse repérer les compétences à travailler dans la suite de son parcours de formation. Le bilan didactique collégial consécutif à chacun des stages remplit également cette mission. Le psychopédagogue, lorsqu'il prépare ce bilan, synthétise sous forme critériée l'ensemble des rapports des superviseurs et du maître de stage. La vision est ici globale (vision globale du stage y compris dans ses aspects évolutifs). Il ne s'agit donc pas d'un calcul d'une « moyenne » des appréciations figurant dans les différents rapports critériés. L'ensemble des enseignants qui ont assuré la supervision du stagiaire valident ce bilan.

3. Évaluation certificative de fin d'année.

- Au premier bloc, l'évaluation des stages est complètement intégrée dans l'évaluation des différents modules de l'UE Activité d'intégration professionnelle (voir grille d'évaluation de l'UE et barème précisé plus loin).

- Au deuxième bloc, le bilan de fin d'année pose une note chiffrée représentant le *degré de maîtrise* des compétences professionnelles attendues au terme du palier et ceci, après un accompagnement

formatif tout au long de l'année. Cette note chiffrée est fixée sur la base des différents bilans didactiques intermédiaires et en regard du barème (repris ci-dessous et dans le descriptif de cours).

La responsabilité du maître de stage

Le maître de stage évalue l'étudiant qui lui est confié dans une optique d'évaluation formative continue. Un carnet de liaison et une grille d'évaluation formative permettent le dialogue entre lui et son stagiaire. Il lui est demandé d'accorder du temps à son stagiaire pour le seconder et l'outiller dans ses préparations et sa réflexion. En fin de stage, le maître de stage complète un rapport global, sur la base du canevas qui lui est fourni, qui reprend de manière détaillée les compétences professionnelles attendues. Il reçoit en appui un document qui motive et explique les différents critères du rapport.

La responsabilité de l'étudiant

Un travail autoévaluatif est demandé au stagiaire de manière à ce qu'il puisse analyser de manière réflexive ses forces et ses faiblesses et proposer des objectifs précis pour le stage suivant.

Ce travail autoévaluatif réflexif demandé de manière quotidienne au travers du journal de classe, est également demandé de façon globale en fin de stage. L'étudiant doit porter un regard dynamique et réflexif sur son stage et ce, sous des formes variées : compétences professionnelles acquises avant le stage, compétences professionnelles acquises durant le stage, objectifs à atteindre durant le prochain stage, analyse du fonctionnement et de l'organisation du stage, réflexion sur les éléments qui ont permis une progression, questionnements et attentes vis-à-vis de la formation, ...).

En cas de désaccord avec les rapports évaluatifs reçus, l'étudiant peut faire valoir ses arguments en rédigeant un *contre-rapport* adressé au conseil didactique via le psychopédagogue responsable du stage.

3.2.1.4. Accès, prolongation, arrêt des stages

Tout étudiant est tenu de réaliser son stage dans l'école désignée et durant la période prévue.

▪ **Accès aux stages**

L'accès aux stages du bloc 1 est lié à la présence obligatoire et à la participation aux AFP.

La réussite des UE « Activités interdisciplinaires d'intégration professionnelle » et « Maîtrise orale et écrite de la langue française » du bloc 1 donne accès aux stages du bloc 2 palier 2.

La réussite des UE « Activités d'intégration professionnelle » et « Formation aux écrits professionnels et à la recherche » du bloc 2 palier 2 donne accès aux stages du bloc 2 palier 3.

▪ **Prolongation de stage**

a) Avec l'accord de la direction de la HE, un stage pratique peut être prolongé durant une période maximale de cinq jours pour permettre à un étudiant de dernière année de formation d'accompagner des enfants en classe de dépaysement ou de remplacer un instituteur absent.

b) Toute absence doit être justifiée et il n'y a pas de récupération automatique des jours de stage non prestés. Une éventuelle récupération est laissée à l'appréciation du conseil didactique, en tenant compte, notamment, du motif de l'absence, des possibilités pratiques de récupération à définir avec les coordinatrices des stages, de la direction de l'école... La récupération des jours non prestés se fait dans la classe où le stage a été commencé.

▪ **Arrêt de stage**

Si l'étudiant déroge aux obligations professionnelles liées au rôle et aux responsabilités du stagiaire, s'ensuivra un arrêt de stage qui sera confirmé par le conseil didactique et entraînera l'échec.

3.2.2. Les activités d'intégration professionnelle (AIP/ATP)

L'appropriation des compétences professionnelles définies dans les différents axes de formation se fait progressivement dans une démarche formative et différenciée, à travers notamment des activités et ateliers d'intégration professionnelle (AIP/ATP).

Ces AIP « proposent aux étudiants un ensemble d'activités susceptibles de faire émerger des compétences méthodologiques et un regard réflexif sur celles-ci. [Elles] leur permettent d'expérimenter, d'observer et d'analyser les différentes composantes de la profession. [Elles] intègrent la didactique disciplinaire et générale dans le cadre d'activités organisées à la fois sur le terrain et à la haute école⁴ ».

Au premier bloc, ces AIP intègrent :

- les ateliers de formation professionnelle (AFP) ;
- les stages ;
- les activités d'identité enseignante, déontologie et dossier de l'enseignant (ID).

Au deuxième bloc (paliers 2 et 3), ces AIP et ATP comprennent notamment :

- les ateliers de formation professionnelle (AFP) ;
- les stages ;
- les séminaires de méthodologie générale propre au préscolaire ;
- le travail de fin d'études.

Les objectifs et les modalités d'organisation et d'évaluation de ces AIP et ATP sont détaillés dans les descriptifs des différentes unités d'enseignement.

⁴ Décret définissant la formation initiale des instituteurs et des régents, 12-12-2000 mis à jour le 01-01-2005.

4. Barèmes des notations

4.1. Barème des notations utilisé pour l'évaluation finale des AIP du bloc 1

16 et plus /20 : étudiant qui satisfait aux compétences professionnelles requises en témoignant d'une très bonne maîtrise de celles-ci.

14/20-15/20 : étudiant qui satisfait aux compétences professionnelles requises en témoignant d'une bonne maîtrise de celles-ci.

12/20-13/20 : étudiant qui satisfait globalement aux compétences professionnelles requises.

10/20-11/20 : étudiant qui satisfait aux compétences professionnelles requises malgré l'un ou l'autre point de faiblesse ponctuel.

8/20 : étudiant qui n'a pas acquis les compétences minimales requises ; dans ce cas, le conseil didactique décide si une remédiation est envisageable.

4/20 : étudiant qui a abandonné et/ou qui n'a pas acquis les compétences minimales requises.

La réussite des AIP est conditionnée à la maîtrise suffisante de la compétence minimale « adopter une posture d'enseignant du préscolaire dans différents contextes de formation ». La participation, l'implication et le respect strict du cadre lors des stages sont dès lors déterminantes.

4.2. Barème des notations utilisé pour l'évaluation finale des ATP du bloc 2

16 et plus /20 : étudiant qui satisfait aux compétences professionnelles requises en témoignant d'une très bonne maîtrise de celles-ci.

14/20-15/20 : étudiant qui satisfait aux compétences professionnelles requises en témoignant d'une bonne maîtrise de celles-ci.

12/20-13/20 : étudiant qui satisfait globalement aux compétences professionnelles requises.

10/20-11/20 : étudiant qui satisfait aux compétences professionnelles requises malgré l'un ou l'autre point de faiblesse ponctuel.

8/20 : étudiant qui n'a pas acquis les compétences professionnelles requises ; dans ce cas, le conseil didactique décide si une remédiation est envisageable.

4/20 : étudiant qui a abandonné et/ou qui n'a pas acquis les compétences minimales.

4.3. Barème des notations utilisé pour l'évaluation finale des stages du bloc 2

Remarque : Dans le barème suivant, les compétences requises correspondent aux compétences certificatives en fonction du palier concerné (voir p. 9-11).

16 et plus /20 : étudiant qui a eu des rapports positifs pour chacun de ses stages (maîtrise de l'ensemble des compétences professionnelles requises dans différents contextes pédagogiques), praticien réflexif et capable d'initiatives pertinentes.

14/20-15/20 : étudiant qui satisfait aux compétences professionnelles requises en témoignant d'une bonne maîtrise de celles-ci.

12/20-13/20 : étudiant qui satisfait globalement aux compétences professionnelles requises.

10/20-11/20 : étudiant qui satisfait aux compétences professionnelles requises malgré l'un ou l'autre point de faiblesse ponctuel.

8/20 : étudiant qui a terminé tous ses stages mais pour qui de nombreuses lacunes par rapport aux compétences professionnelles requises ont été constatées.

4/20 : étudiant qui n'a pas terminé tous ses stages et/ou qui n'a pas respecté les devoirs professionnels.

5. Pistes bibliographiques

ALBRECHT R. (1991). *L'évaluation formative, une analyse critique*. De Boeck.

ALLAL L. (1999). *Vers une pratique de l'évaluation formative*. De Boeck.

ALLAL, CARDINET, PERRENOUD (1991). *L'évaluation formative dans un enseignement différencié*. Peter Lang.

ALTET, PAQUAY, PERRENOUD (2002). *Formateurs d'enseignants*. De Boeck Université.

BARBIER (2000). *Signification, sens, formation*. PUF.

BARLOW M. (1992). *L'évaluation scolaire, décoder son langage*. Chronique sociale.

PAQUAY, ALTET, CHARLIER, PERRENOUD (1996). *Former des enseignants professionnels : quelle professionnalisation ?* De Boeck.

PERRENOUD P. (1994). *La formation des enseignants entre théorie et pratique*. L'Harmattan.

PERRENOUD P. (1996). *Enseigner: agir dans l'urgence, décider dans l'incertitude*. ESF.

SCALLON G. (2000). *Vers une pratique de l'évaluation formative*. De Boeck Université.

Articles

In Vie Pédagogique, n°99, mai-juin 1996. Québec. Article de Gérard SCALLON: *L'évaluation formative et le temps d'enseigner* (p.4 à p.8)

In Vie pédagogique, n°103, avril-mai 1997. Québec. Dossier sur l'évaluation: *L'évaluation une pratique à remettre à sa place*. (P.15 à 42)

In Vie pédagogique, n°120, septembre-octobre 2001. Québec. Dossier sur l'évaluation: *L'évaluation des apprentissages: un sens à trouver*. (P.14 à 51)

Sites

Fédération Wallonie-Bruxelles <http://www.federation-wallonie-bruxelles.be/>

Brochures

Devenir enseignant (http://www.enseignement.be/gen/syst/deven_enseign.pdf)

Petit guide du jeune enseignant (Ministère de la Communauté française)

Ministère de la Communauté française, Programme des études, volume 1, 2009.

« ***L'évaluation des compétences professionnelles*** » est un document qui répond à un besoin de clarification des pratiques évaluatives dans le contexte professionnel bien spécifique de l'enseignement préscolaire. Il a été pensé, muri, discuté par l'ensemble des enseignants de la section préscolaire de la HEB – Defré sur la base d'un travail préalable initié par Carine Dierkens, psychopédagogue, Directrice de la catégorie pédagogique de 2010 à 2015.

Ce document est destiné à tous les acteurs de l'évaluation (*maitres de stage, maitres-assistants chargés de la supervision des stages, étudiants, directions d'écoles*) et a comme objectif de proposer à chacun un **langage et des repères communs**.

On y trouvera une définition des *spécificités de la formation professionnelle* ainsi que la démarche évaluative qui doit y être associée.

Seront ensuite précisés le *profil des compétences professionnelles* à développer dans le cadre de la formation initiale ainsi que les *objectifs visés lors des différents stages*.

La mise en évidence des *rôles et responsabilités* permettra à chacun de discriminer au mieux ses devoirs.

Il s'agit donc d'un **outil de base** pour la formation pratique de nos étudiants futurs instituteurs, indispensable à toute personne impliquée dans le processus évaluatif.

Cet outil n'est toutefois pas figé et pourra, au fil du temps, s'ajuster, se modifier en fonction des apports et des réflexions de chacun.

Septembre 2017